



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 171

Question écrite n° 84810

## Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la nécessité d'améliorer la sécurité routière et d'engager les travaux d'aménagement de la RN 171, plus spécifiquement entre Nozay et Savenay (Loire-Atlantique). Cette route est empruntée chaque jour par près de 8 000 voitures, dont plusieurs milliers de poids lourds et convois exceptionnels, en provenance de l'Ouest en direction du pôle industriel de Saint-Nazaire. Cette section présente une dangerosité extrême. Les accidents sont liés d'un point de vue stratégique à un problème d'infrastructures. Il y a urgence à agir. Le présent contrat de plan, cofinancé par la région et le département, prévoit des aménagements de sécurité spécifique et la déviation de Bouvron. Il lui demande si cette année 2006 verra enfin engagés les travaux urgents de sécurité, plus particulièrement la suppression prioritaire des virages de Borsac, à Bouvron, la réalisation des travaux d'entretien et de sécurité, indispensables, ainsi que la poursuite des opérations d'acquisitions foncières nécessaires au lancement des travaux de la déviation de Bouvron.

## Texte de la réponse

Comme cela a été indiqué dans la réponse à la question 80498 du 15 décembre 2005 de l'honorable parlementaire et afin de supprimer la traversée de poids lourds dans Bouvron et rendre plus sûre la RN 171 au niveau de cette commune, l'État a décidé de réaliser une déviation de Bouvron conformément à la décision ministérielle du 11 juillet 2000. Le financement de cet aménagement est inscrit à l'actuel contrat de plan Etat-région dans le cadre de la ligne « calibrage et mise hors gel Savenay-limite Maine-et-Loire » pour un montant de 32 millions d'euros. Les informations fournies récemment peuvent être confirmées. Une nouvelle enquête publique aura lieu en 2006 afin de présenter les modifications intervenues sur ce projet de déviation. En effet, cet aménagement a dû être réétudié, après avoir été déclaré d'utilité publique le 18 octobre 2001, afin de tenir compte notamment des observations de la nouvelle municipalité de Bouvron. L'aménagement modifié de cette déviation a été approuvé par le ministre des transports, de l'équipement du tourisme et de la mer le 28 octobre 2005 pour un coût objectif de 11 millions d'euros. Les acquisitions foncières ainsi que les études de projet pourront être engagées à l'issue de la déclaration d'utilité publique du nouveau projet. Les travaux de la déviation pourraient ainsi débuter à partir de 2008. S'agissant de la suppression des virages de Bouvron, un appel d'offres pour la réalisation des travaux a été lancé en 2005. La passation du marché a permis l'engagement des travaux qui devraient durer quatre semaines. En complément de la rectification de ces virages, des travaux d'entretien des revêtements de chaussées ont été réalisés en 2005.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84810

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé** : transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire** : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 février 2006, page 1193

**Réponse publiée le** : 7 mars 2006, page 2609